Image not found or type unknown

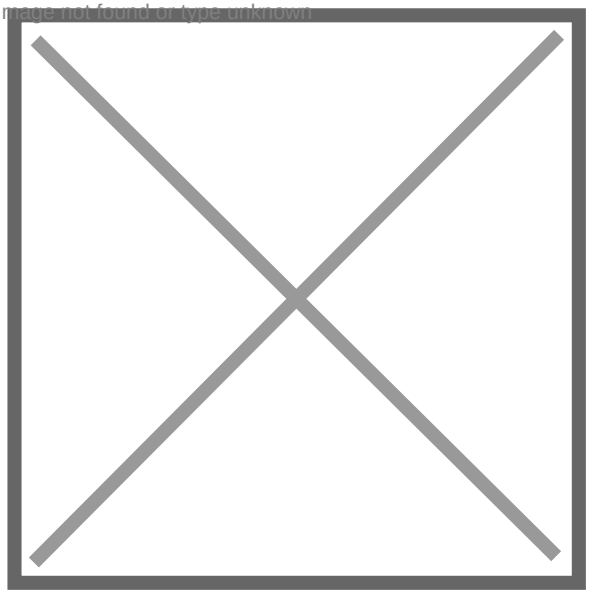

Accident responsable sans constat amiable

Par **yan**, le **12/03/2014** à **14:58**

Bonjour à tous,

A l'approche d'un rond point, j'ai percuté l'arrière du véhicule devant moi. J'ai freiné mais je n'ai pas pu éviter le choc. Je suis descendu de mon véhicule et j'ai reconnu à 100% mes torts et me suis excusé auprès du conducteur. Le choc n'a pas été très violent. Je lui ai proposé de rédiger un constat amiable mais elle a refusé aux vues des très faibles traces sur nos véhicules. Je lui ai donc donner mon numéro de téléphone, le numéro de ma plaque d'immatriculation ainsi que mon nom. Elle a fait de même et nous nous sommes quittés ainsi. Un véhicule de gendarmerie s'est même arrêté croyant à une panne sur le bord de la route et est reparti après avoir constaté que la situation était calme.
Dois-je prévenir mon assurance de cet accident?
Sans constat (qu'elle a refusé de rédiger), que faire si elle me rappelle ultérieurement en me demandant de lui rembourser des dégâts?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2014** à **18:50**

Bonjour,

Si la dépense n'est pas très importante, vous vous arrangez directement entre vous, cela vous coûtera moins cher qu'un malus de 25 % durant 2 ans.

Par **yan**, le **12/03/2014** à **20:57**

Merci pour votre réponse.
Si la dépense me semble être trop importante quel est mon délai pour rédiger un constat et en avertir mon assurance??

Par **chaber**, le **13/03/2014** à **06:31**

bonjour

5 jours selon les conditions générales des contrats; mais au plus tard dans les 2 ans.(cour cassation)

un incident comme le votre est assez fréquent et il vaut mieux suivre le conseil de Tisuisse.

Pour récupérer un malus de 25%, il faut 6 ans à raison de 5% de bonus par année, sachant qu'il faut 13 ans pour atteindre un bonus de 50%

Par **yan**, le **13/03/2014** à **12:38**

Merci pour ces précisions. Je vais attendre et bien voir si elle me contacte.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés